

Créteil, le 25 août 2016

La rectrice de l'académie de Créteil  
Chancelière des universités

à  
Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissements et directeurs de CIO

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs  
d'académie- directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale  
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis,  
et du Val-de-Marne

## Rectorat

### Division des établissements

Affaire suivie par  
Bénédicte Lochereau  
Téléphone  
01 57 02 66.49  
Mél  
Benedicte.lochereau  
@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

### Circulaire n : 2016-072

#### Objet : Pérennisation dispositif du service civique

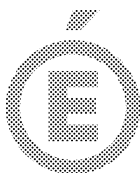
Dans le cadre du Service civique, mis en place en septembre dernier, un objectif d'accueil de 5000 volontaires avait été fixé par notre ministère. Pour cette première année 4528 jeunes se sont mobilisés. Concernant l'académie de Créteil, nous avons recueilli l'engagement de 196 jeunes, dont une grande majorité dans le 1<sup>er</sup> degré.

Les jeunes volontaires sont sensibilisés à une démarche citoyenne proposée, cette année, en 10 champs d'actions recensant diverses missions proposées en accord avec l'agence du service civique.

#### 1/ La répartition par département

La dotation allouée par la DGESCO pour l'année 2016/2017 a été augmentée. Elle est basée sur des critères d'affectation tels que le nombre d'élèves, le taux de ruralité, et/ou les difficultés sociales du territoire académique. Il s'agit de mobiliser 10 000 volontaires au niveau national.

Nous répartirons nos 618 possibilités d'engagements en fonction des besoins des départements, et au vu des priorités nationales reconduites et données aux missions en éducation prioritaire, et celles en internat. Dans le cadre de la politique académique, nous mettrons l'accent sur les missions d'aide à l'information et à l'orientation des élèves en favorisant le développement des pôles de stage, sur les missions d'appui au développement des conseils de vie collégienne et lycéenne, et celles propres à la lutte contre le décrochage scolaire. Un contingent est prévu pour répondre aux besoins de ces trois domaines.



La répartition académique pour le 2<sup>nd</sup> degré est la suivante

2 <sup>nd</sup> degré	total
<b>DSDEN 77</b>	<b>30</b>
<b>DSDEN 93</b>	<b>55</b>
<b>DSDEN 94</b>	<b>30</b>
<b>RECTORAT</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL</b>	<b>215</b>

## 2/ Les objectifs

### Concernant les volontaires :

Il s'agit d'accueillir des jeunes majeurs de 18 à 25 ans lors d'un engagement volontaire. Le « contrat » proposé avec une prise de fonction au 01 octobre, ou 01 novembre, ou 01 décembre 2016 sera respectivement d'une durée de 9, 8 ou 7 mois consécutifs en tenant compte d'une date de fin au 30 juin 2017. L'obligation de proposer un engagement de 6 mois reste la règle incontournable. Le taux horaire de 30 heures hebdomadaires est applicable quelle que soit la structure.

La rémunération est prévue par le versement d'une indemnité de 467.34 euros à laquelle s'ajoute une prestation de 106.31 euros et selon la situation du jeune un complément d'une bourse d'un montant de 106.38 euros. La gestion administrative et financière incombe à l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Pour cette seconde année, et afin de mieux faire connaître ce dispositif et les objectifs citoyens attendus, la communication sera accentuée auprès d'un plus grand nombre de jeunes. Nous sensibiliserons les étudiants via le CROUS et les universités de notre territoire, les jeunes sortis du cursus scolaire via les missions locales, les CIO et les Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire, mais aussi un public élargi de jeunes via le site de l'académie de Créteil.

### Concernant les champs des missions:

Les missions se déclinent en 10 domaines d'actions spécifiques à l'éducation nationale. Deux d'entre eux ont été modifiés et une nouvelle fiche a été créée. En effet, les actions de la fiche n°7 « contribution à la prévention des addictions » se généralisent au domaine de la santé et les missions de la fiche n°9 « Aide à l'information et à l'orientation des élèves » sont clarifiées dans le cadre des pôles de stage. Un nouveau champ de missions apparaît pour favoriser l'animation de la vie lycéenne.

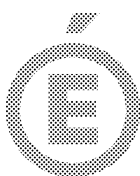
Un grand panel d'activités vous est proposé et permettra de définir précisément les missions à implanter. Certaines sont spécifiques au 1<sup>er</sup> degré, ou au 2<sup>nd</sup> degré. Nous vous demandons donc de vous inspirer fidèlement des fiches types en reformulant les missions proposées en les adaptant à vos structures et besoins.

### Les 10 champs d'actions (Annexe 1):

**1<sup>er</sup> champ** : Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire. (Spécifique au 1<sup>er</sup> degré)

**2<sup>ème</sup> champ** : Accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté. (Spécifique au 2<sup>nd</sup> degré)

**3<sup>ème</sup> champ** : Contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport. (Spécifique au 2<sup>nd</sup> degré)



**4<sup>ème</sup> champ :** Contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable. (Spécifique aux collèges)

**5<sup>ème</sup> champ :** Animer la réserve citoyenne de l'éducation nationale.

**6<sup>ème</sup> champ :** Contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles.

**7<sup>ème</sup> champ :** Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des établissements scolaires

**8<sup>ème</sup> champ :** Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire.

**9<sup>ème</sup> champ :** Participer à une meilleure information sur l'orientation des élèves (spécifique au 2<sup>nd</sup> degré et CIO)

**10<sup>ème</sup> champ :** Contribuer à l'animation de la vie lycéenne

### **3/ Les procédures de gestion**

Au vu du calendrier de gestion (annexe2), vous veillerez à formaliser vos souhaits d'accueil en nombre de volontaires attendus et de missions proposées. Vos projets de missions sont à remonter aux DSDEN de vos départements respectifs dans les meilleurs délais pour validation après étude. Les projets des CIO seront visés au préalable par les IEN-IO.

Concernant vos conseils d'administration, vous les informerez des missions implantées mais aucun vote ne sera nécessaire s'agissant de volontariat.

Les DSDEN établiront la liste des EPLE et CIO retenus pour accueillir des volontaires en service civique. Elles assureront la saisie des offres de missions retenues et implantées sur le site de l'agence du service civique. Une fois validées par l'Agence du service civique les offres y sont diffusées.

Les services des DSDEN veilleront à contrôler l'éligibilité des volontaires sélectionnés. (Condition d'âge et non-inscription au fichier judiciaire national des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes/FIJAIS).

Ces derniers vous communiqueront les candidatures retenues. Vous organiserez un rendez-vous afin d'évaluer la motivation et l'engagement du jeune.

Il convient de souligner que les jeunes sont accueillis, majoritairement et lorsque la mission le nécessite, en binôme car ils n'ont pas vocation à exercer seuls avec les élèves. L'esprit du dispositif est de favoriser la mixité sociale et la diversité des jeunes engagés et d'y apporter un grand soin lors de la sélection.

Le choix du volontaire doit être arrêté par vos soins avant le 30 septembre 2016. Vous communiquerez aux services de la DSDEN l'identité de celui-ci.

Ces derniers procéderont à la saisie et l'édition des contrats sur l'application ELISA, et les feront signer par les candidats retenus. Les volontaires en service civique seront invités à une séance d'information collective.

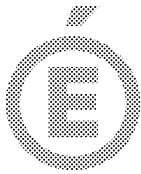
Vous trouverez, en annexe 3, les coordonnées et identités des référents départementaux et académiques en charge du dossier.

Afin de faciliter les échanges, une boîte mail spécifique « [service.civique@ac-creteil.fr](mailto:service.civique@ac-creteil.fr) » est prévue.

### **4/ l'obligation d'accompagnement et de formation des volontaires**

L'objectif national est de sensibiliser les jeunes à la réalité contextuelle de notre société et développer l'idée d'appartenance à un grand mouvement citoyen quelle que soit la structure d'accueil.

Des mesures d'accompagnement et de formation sont prévues pour permettre la compréhension de l'esprit du dispositif, mais aussi la connaissance de sa mission au sein de l'éducation nationale.



4

Dans le cadre de l'accompagnement, le jeune en service civique bénéficie d'un tutorat par un personnel de votre établissement où il exerce tout le long de sa mission. La qualité de l'accueil, la présentation de sa mission auprès de tous, sont des facteurs de succès pour l'adaptation et l'intégration du jeune volontaire. Pour l'aider dans ce rôle, le tuteur sera invité à une journée de formation.

Concernant le jeune, il suivra deux formations, l'une pratique et l'autre théorique, financées par l'agence du service civique.

Ils seront inscrits au diplôme de Prévention et Secourisme Civique (PSC1) auprès de la protection civile de Paris et à une formation civique et citoyenne pour les volontaires engagés depuis plus de trois mois, organisée par les GRETA MTE de l'académie.

Nous vous demandons de veiller à la participation des jeunes et de leur tuteur à ces journées de formations et d'information.

Je vous remercie pour les propositions de projets que vous ferez pour participer au déploiement de ce dispositif.

La Rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE